

Reconnaissance conventionnelle du droit à l'objection de conscience

LIBERTÉ DE RELIGION (Art. 9 CEDH)

Nicolas Hervieu



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/revdh/9186>

DOI : [10.4000/revdh.9186](https://doi.org/10.4000/revdh.9186)

ISSN : 2264-119X

Éditeur

Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux

Référence électronique

Nicolas Hervieu, « Reconnaissance conventionnelle du droit à l'objection de conscience », *La Revue des droits de l'homme* [En ligne], Actualités Droits-Libertés, mis en ligne le 10 juillet 2011, consulté le 09 mai 2020. URL : <http://journals.openedition.org/revdh/9186> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/revdh.9186>

Ce document a été généré automatiquement le 9 mai 2020.

Tous droits réservés

Reconnaissance conventionnelle du droit à l'objection de conscience

LIBERTÉ DE RELIGION (Art. 9 CEDH)

Nicolas Hervieu

- 1 Renversant la solution initialement adoptée en formation de Chambre (Cour EDH, 3^e Sect. 27 octobre 2009, *Bayatyan c. Arménie*, Req. n° 23459/03 – ADL du 28 octobre 2009), **la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme a décidé de consacrer l'existence d'un droit à l'objection de conscience**. Une telle position est évidemment remarquable puisqu'elle est inédite. Elle se situe en effet à contre-courant de la jurisprudence antérieure, en particulier celle de l'ancienne Commission européenne des droits de l'homme. A cette occasion, la formation solennelle de la Cour offre un nouvel exemple de son raisonnement dynamique et donc une nouvelle illustration de ce que la Convention est « un instrument vivant à interpréter à la lumière des conditions de vie actuelles et des conceptions prévalant de nos jours dans les États démocratiques » (§ 102).
- 2 **V. la présentation de cet arrêt sur le site [droits-libertes.org](http://www.droits-libertes.org)** : http://www.droits-libertes.org/article.php3?id_article=160 (et *in fine* dans le document PDF en pièce jointe).

*

- 3 **Cour EDH, G.C. 7 juillet 2011, *Bayatyan c. Arménie*, Req. n° 23459/03**